

Technicien(ne) à la taxation et à la perception

Poste permanent – Service des finances

2019-BA-PER-040

La Ville de Repentigny est actuellement à la recherche d'un(e) technicien(ne) à la taxation et à la perception afin de se joindre à son équipe des finances – division taxation, perception et facturation.

Le mandat

La personne titulaire du poste exécute diverses tâches reliées à la taxation et à la perception telles que la mise à jour des dossiers du rôle foncier, l'analyse des comptes divers à recevoir, la conciliation de certains comptes de bilan et la préparation des offres de paiement comptant. Elle participe également à la vente pour non-paiement pour taxes et à la préparation des dossiers de fin d'année en vue de la taxation annuelle. De plus, elle procède à l'entrée et au balancement des chèques postdatés par lot et à l'encaissement des chèques des créanciers hypothécaires. Elle fournit aux citoyens de l'information générale et au besoin les rencontre. Elle assiste les préposé(e)s à la taxation dans leurs tâches quotidiennes et elle peut être appelée à procéder à l'encaissement au comptoir et répondre au téléphone lorsque requis.

Compétences souhaitées

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de comptabilité et de gestion ou l'équivalent;
- Posséder de deux (2) à trois (3) années d'expérience pertinente;
- Détenir une excellente connaissance du logiciel Excel (niveau avancé);
- Détenir une bonne connaissance du logiciel Word (niveau intermédiaire);
- Posséder un bon sens de la minutie et un grand souci du détail;
- Posséder un esprit d'analyse et faire preuve de jugement;
- Avoir une grande capacité d'apprentissage et d'adaptation;
- Aimer travailler avec le public et offrir un excellent service à la clientèle;
- Être apte à travailler en équipe et avoir des habiletés à entretenir des relations interpersonnelles efficaces, tant à l'interne qu'à l'externe.

Il s'agit d'un poste permanent syndiqué dont le salaire horaire offert varie entre **27,55 \$ et 33,02 \$** (selon la convention collective actuellement en vigueur). L'horaire de travail est de **33,50 heures** par semaine et correspond aux heures d'ouverture de l'hôtel de Ville (lundi au mercredi de 8h30 à 16h30, jeudi de 8h30 à 17h30 et vendredi de 8h00 à 12h00).

Vous possédez les compétences requises ? Visitez le portail employeur de la Ville de Repentigny sur *Jobillico* (www.jobillico.com/fr/offre-d-emploi/ville-de-repentigny.nYwdMu/technicien-ne-a-la-taxation-et-a-la-perception/2515889) et créez votre profil afin de soumettre votre candidature **au plus tard le 10 mars 2019**.

La Ville de Repentigny souscrit aux principes d'égalité en emploi et invite donc les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles, des minorités ethniques et les personnes handicapées à soumettre leur candidature.

NOTE : nous communiquons uniquement avec les personnes dont la candidature a été retenue pour une entrevue.